LE RWANDA AUJOURD'HUI ET DEMAIN

POUR, AVEC ET PAR LES JEUNES

MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE LA CULTURE ET DES SPORTS

KIGALI, JANVIER 2005

CONTENU

i Table des matières

ii Avant-propos

1 Introduction

Pourquoi une politique nationale en faveur de la jeunesse ?

Méthodologie de l'élaboration de la politique nationale de la jeunesse

1.1 Définition du secteur

Définition et place de la jeunesse

1.2 Contexte

- 1.2.1 Caractéristiques démographiques
- 1.2.2 Caractéristiques économiques
- 1.2.3 Caractéristiques socio-politiques
- 1.2.4 Contexte Régional et international

2 Orientations générales

- 2.1 Vision 2020
- 2.2 Stratégie de la Réduction de la Pauvreté
- 2.3 Stratégie Nationale d'Investissement au Rwanda
- 2.4 Objectifs de Développement du Millénaire

- 2.5 Politique Nationale de la Décentralisation
- 2.6 Politique Nationale du Genre
- 2.7 Stratégies sectorielles du MIJESPOC
- 2.8 Plan d'action quinquennal pour la promotion de l'emploi des jeunes

3 Présentation du secteur

- 3.1 Enoncé du problème du secteur jeunesse
 - 3.1.1 Sur le plan de l'éducation
 - 3.1.2 Sur le plan de l'unité et la réconciliation nationale
 - 3.1.3 Sur le plan de l'éducation civique et la transformation sociale
 - 3.1.4 Sur le plan de l'emploi
 - 3.1.5 Sur le plan de la pauvreté
 - 3.1.6 Sur le plan de l'environnement
 - 3.1.7 Sur le plan de la santé des jeunes
 - 3.1.8 Sur le plan du VIH/SIDA
 - 3.1.9 Sur le plan d'abus de drogues
 - 3.1.10 Sur le plan de la délinquance juvénile
 - 3.1.11 Sur le plan de la culture, des sports et des loisirs
 - 3.1.12 Sur le plan du gendre
 - 3.1.13 Sur le plan de la participation entière et effective à la vie sociale et à la prise des décisions
 - 3.1.14 Sur le plan de la coopération et de la mondialisation
 - 3.1.15 Sur le plan des technologies nouvelles de l'information et de la communication
 - 3.1.16 Sur le plan des relations intergénérationnelles
- 3.2 Contraintes et potentialités du secteur jeunesse
- 3.3 Principes de la politique nationale de la jeunesse
- 3.4 Vision du secteur
 - 3.4.1 Principe
 - 3.4.2 Le type de jeunes dont le Rwanda a besoin
- 3.5 Mission du secteur
- 3.6 Objectifs du secteur
- 3.6.1 Objectif général

A court terme

A moyen terme

A long terme

3.6.2 Objectifs spécifiques

- 4 Résumé des stratégies du secteur
- 5 Programme du secteur
- 6 Cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse
- 6.1 Promouvoir la politique nationale de la jeunesse
- 6.2 Développer des plans d'actions et des projets spécifiques
- 6.3 Créer des mécanismes appropriés pour l'application et la coordination de la politique nationale de la jeunesse
- 6.4 Garantir la participation des jeunes dans la mise en œuvre des projets **7 Suivi et évaluation**
- / Sulvi et evaluatio
- **8 Conclusion**

Avant-propos

Etant donné les violations massives des droits humains ayant pris cours pendant le génocide de 1994, et qui ont entraîné plus de 1.000.000 de morts, la situation du Rwanda est et restera longtemps marquée par les séquelles du Génocide de 1994, dont les plus visibles sont:

- Les dégâts considérables causés au patrimoine familial et national;
- Le recul de l'ensemble de l'activité économique;
- La dégradation de l'environnement par le mouvement massif des personnes déplacées;
- Le lourd tribut payé par les enfants et les groupes vulnérables.

Depuis lors, des progrès considérables dans la reconstruction sociale, économique et politique ont été réalisés. Néanmoins, le chemin est encore très long et ces efforts doivent rester soutenus pour un avenir encore meilleur.

Pour ce faire, le pays compte sur la contribution de tout un chacun, mais la jeunesse, qui constitue les forces vives du pays, est particulièrement interpellée.

L'élaboration du présent document correspond à la volonté du Gouvernement rwandais de disposer de politiques et stratégies sectorielles de tous ses départements, pour renforcer, rationaliser et coordonner les actions et y engager plus systématiquement la société civile afin qu'elles portent leurs fruits aux niveaux les plus concrets de la nation.

L'élaboration d'une politique nationale en faveur de la jeunesse a été jugée d'autant plus nécessaire que cette tranche d'âge est exceptionnellement transversale et, est confrontée aujourd'hui à de nombreux défis dans différents domaines tels que : l'éducation, la gestion des conséquences directes et indirectes du Génocide, l'unité et la réconciliation nationale, l'emploi, la lutte contre la faim et la pauvreté, la détérioration de l'environnement, la promotion du genre et de la santé, de

la culture, des sports, des loisirs et des nouvelles technologies de l'information.

Les jeunes, composante essentielle de notre société, force motrice indispensable pour tout développement qualitative et durable, sont considérés non seulement comme les dirigeants de demain, mais aussi comme des acteurs et bénéficiaires principaux de la société d'aujourd'hui.

La formulation de la politique nationale de la jeunesse est l'expression de la détermination du Gouvernement de la République du Rwanda à favoriser le développement de la jeunesse et son intégration dans tous les secteurs de la société.

Ce document est le résultat de diverses idées, des consultations et d'analyse par tous les partenaires et intervenants au développement en matière de jeunesse et par des jeunes eux-mêmes.

Tout en abordant les principales préoccupations des jeunes, il confère légitimité et orientation aux programmes et aux services axés sur la jeunesse et propose des stratégies et des grandes lignes directrices de leur planification et de leur mise en œuvre. On y trouve aussi les mesures propres à canaliser les énergies et les talents de la jeunesse vers le développement durable de notre Chère Patrie.

Enfin, les aspirations du Ministère de la Jeunesse, de la Culture et des Sports seraient telles que ce document pourrait tracer et donner des grandes orientations et programmes d'action pour le Gouvernement, les confessions religieuses, le secteur privé, les organisations gouvernementales, la coopération bilatérale, les institutions internationales et la population rwandaise en général afin d'œuvrer ensemble à la reconstruction d'un Rwanda nouveau et prospère.

> Le Ministre de la Jeunesse, de la Culture et des Sports

HABINEZA Joseph

1 INTRODUCTION

Pourquoi une politique nationale en faveur de la jeunesse ?

Au sortir de la guerre et du génocide se 1994, tous les secteurs de la vie nationale étaient à reconstruire. Le Gouvernement d'Unité Nationale mis en place le 19 juillet 1994 a défini les premières priorités pour relancer l'économie et pour retisser les maillons du tissu social déchiré par le génocide.

Le problème de l'encadrement et de l'avenir de la jeunesse a été placé au centre des préoccupations du Gouvernement rwandais.

C'est dans ce cadre précis que divers programmes et mesures en faveurs des jeunes ont été adoptés et appliqués mais ils ne faisaient pas partie d'une politique explicitement formulée en faveurs de la jeunesse.

Maintenant la volonté du Gouvernement rwandais de voir toutes les actions programmées en faveur de la jeunesse inscrites dans un document dénommé « Politique Sectorielle de la Jeunesse » a constitué l'une des principales motivations à l'élaboration du présent document.

La jeunesse représente une force vive, riche d'aspirations propres à ce moment de l'existence. Il ne faut pas que des conditions de vie précaire, telles que l'ignorance, la pauvreté, l'insuffisance d'information en matière de santé, gâchent ce potentiel et cette énergie.

A chercher, dans de pareilles conditions à donner un but à leur existence, les jeunes risquent de basculer dans une profonde désillusion, voire dans la révolte et de renoncer pour toujours à s'engager pleinement dans la vie.

Nous reconnaissons par ailleurs que cette jeunesse déborde d'énergie, des idéaux et de vitalité et dispose d'immenses capacités d'imagination et d'action faisant d'elle à la fois un capital humain d'une importance primordial pour le développement et un facteur déterminant du changement social, du développement économique et une importante force de progrès. Ces capacités des jeunes doivent être développées pour

leur permettre de passer intégralement de l'enfance à l'état adulte et d'être capables d'assumer des rôles responsables et déterminants dans la société.

C'est pourquoi il importe de mobiliser les efforts qui visent à concevoir et à mettre en œuvre des politiques et programmes spécifiquement consacrés aux jeunes et qui s'intègrent dans tous les secteurs de la vie.

Aussi, une politique nationale de la jeunesse est-elle celle qui définit les objectifs communs visés par, pour et avec les jeunes ?

Les objectifs énoncés dans ce document de politique nationale en faveur des jeunes ne seraient concrétisés qu'en veillant à inculquer à nos jeunes à devenir des citoyens dignes, autonomes, responsables, engagés et à faire preuve de courage et de volontarisme solidaire, à encourager les talents créatifs et productifs.

Pour atteindre ces objectifs, il faut également veiller à ce que nos jeunes s'imprègnent des vertus de la modération, de la tolérance et de la justice et qu'ils récusent, la haine et le divisionnisme.

La tolérance, la modération et la solidarité sont des valeurs immuables de notre culture. Nous y puisons l'approche du respect du genre et des droits humains, dans toute la globalité et toute la complémentarité de leurs dimensions.

La présente politique nationale en faveur des jeunes est l'expression de la détermination des choix du Gouvernement à l'intention des nouvelles et futures générations et des mécanismes à mettre en place pour leur insertion sociale, économique, culturelle et politique.

Comment ce document a-t-il été élaboré ?

Pour prendre en compte des points de vue, des priorités, des problèmes, des questions et des aspirations des jeunes, une enquête sur la situation des jeunes au Rwanda, menée en 2003, par le Ministère de la Jeunesse, de la Culture et des Sports en collaboration avec le Projet GTZ /appui à la Formation des Jeunes a, dans ces conclusions, dégagée un certain nombre de vœux exprimés par les jeunes et qui peuvent servir un cadre de référence pour la définition d'un nombre de priorités pour une politique nationale de la jeunesse.

Les domaines prioritaires identifiés sont:

- 1. l'Education et l' ICT
- 2. l'Unité et la Réconciliation nationale et l'Education civique et la transformation sociale
- 3. l'Emploi et la Pauvreté
- 4. l'Environnement
- 5. la Santé et la protection des jeunes
- 6. la Culture, les sports et les loisirs
- 7. le Gender
- 8. la Coopération et la Mondialisation

Ensuite, la participation aux différentes réunions et consultations d'autres politiques, de stratégies sectorielles, de planification et de programmation nous ont permis de prendre connaissance des intentions concrètes des uns et des autres tant au sein du Gouvernement que dans la société civile.

Pour se pénétrer d'expériences internationales, une équipe rwandaise composée d'un cadre du Ministère de la Jeunesse, de la Culture et des Sports et des délégués des jeunes a participé au Séminaire sous-régional de Formation sur les Politiques Nationales de Jeunesse organisée à Addis Abéba en septembre 2003 par le Conseil International sur les Politiques nationales de Jeunesse. Outre le renforcement des connaissances en matière d'élaboration de politique de jeunesse ce fut, pour cette délégation, une opportunité de prise de contacts et d'échange d'expériences avec les professionnels dans ce domaine.

Une mission en septembre 2004 d'un consultant international du Conseil International sur les Politiques Nationales de Jeunesse qui, grâce à de multiples consultations et concertations avec des responsables de haut niveau, a abouti à la rédaction du présent document. Les idées, faits et chiffres présentés dans ce texte émergent soit de la large gamme de documents consultés soit des nombreux entretiens individuels et collectifs réalisés lors de cette mission.

Enfin, un séminaire atelier qui s'est tenu à Kibuye du 21 au 24 janvier 2005 et qui réunissait les représentants des associations et structures organisationnelles des jeunes ainsi que les des divers ministères et institutions partenaires oeuvrant en matière de jeunesse a dégagé des observations utiles et a défini des objectifs, des stratégies et des mécanismes pour la mise en œuvre et l'évaluation de la politique nationale de la jeunesse.

11 DEFINITION DU SECTEUR

Définition et place de la jeunesse

Donner une définition pertinente est une tache qui suscite de multiples polémiques et à laquelle il n'a pas été encore accordé une attention approfondie.

Il n'existe aucune référence juridique pour définir le concept de "jeunes". Les individus sont soit mineurs et totalement dépendant, soit majeurs et entièrement responsables de leurs actes.

La jeunesse, selon le critère retenu par l'ONU est constituée des personnes de groupe d'âge allant de 15 à 19 ans (adolescents) et de 20 à 24 ans (jeunes adultes).

S'il existe une définition statistique du terme « jeune », telle qu'elle est donnée au paragraphe précédent, le sens de ce terme varie d'une société à l'autre et n'a cessé d'évoluer selon les contextes politiques, économiques et socioculturels. Dans ce cas « le jeune est celui que la société considère

comme tel ». Au Rwanda, la Jeunesse est constituée par des personnes dont l'âge est compris entre 14 à 35 ans.

1.2 Contexte

1.2.1 Caractéristiques démographiques

Les résultats définitifs du troisième Recensement Général de la population d'août 2002, montrent que la population du Rwanda était de 8.128.553¹ habitants, dans la nuit du 15 au 16 août.

Deux caractéristiques essentielles déterminent la situation démographique du Rwanda : une population jeune et une population à dominance féminine.

Les statistiques du Recensement général ont montré que la population du Rwanda est essentiellement jeune. Les personnes âgées de moins de 25 ans constituent 67% de la population totale. Une autre illustration de la jeunesse de la population, c'est la faible proportion des personnes âgées de plus de 65 ans et plus, qui ne représentent que 3%.

Au Rwanda, il y a plus de femmes que d'hommes surtout en milieu rural (88 hommes pour 100 femmes). Sur une population totale de 8.128.553 habitants, le sexe féminin représente 4.249.105 contre 3.879.448 d'hommes.

Le Rwanda accuse une croissance rapide de 2,9%, ce qui pourrait porter la population à plus de 16.000.000 d'ici 2020 si ce taux se maintient

1.2.2 Caractéristiques économiques

Dans le milieu rural, la proportion des ménages vivant en dessous du seuil de la pauvreté est estimée à 65,7% contre 14,3% en milieu urbain. L'extrême pauvreté sévit également en milieu rural où plus de 45% des individus n'arrivent pas à assurer leurs besoins alimentaires.

¹ Recensement général de la population et de l'habitat /Minécofin août 2002

Le secteur primaire reste celui dont les résultats déterminent largement les performances économiques du pays. 83,11% de la population du Rwanda habite le milieu rural et se cantonne à plus de 90% dans une agriculture de subsistance. Ce secteur contribue lui seul à 46,26% du PNB. Le PIB par habitant équivaut à 260 dollars.

1.2.3 Caractéristiques socio-politiques

Avant la colonisation, la jeunesse rwandaise, formée culturellement sur le modèle de la société traditionnelle caractérisée par l'unité nationale et le patriotisme fervent ne connaissait pas encore les théories divisionnistes et ethnistes inventées par les colonisateurs.

Depuis la fin des années 50, le Rwanda a été le théâtre de conflits sociopolitiques à répétition, les uns plus meurtriers que les autres. Toutes ces tragédies ont culminé en sommet paroxystique du Génocide de 1994. Au cours de cette période, les jeunes ont été confrontés à l'exploitation et manipulation par les hommes politiques pour faire des ravages. Le caractère incontrôlable et souvent dramatique de cette exploitation a amené la jeunesse rwandaise a participé activement dans les massacres et génocide de 1994.

Tout récemment encore, cette jeunesse n'avait jamais eu l'occasion de s'entretenir avec les décideurs et communiquer ses idées et desiderata. Elle n'avait non plus eu l'opportunité de se réunir pour échanger des idées sur des problèmes qu'elle rencontre, afin qu'elle puisse contribuer au développement du pays. Tels sont quelques problèmes que le Gouvernement d'Union Nationale a voulu résoudre, depuis octobre 1999, en créant des structures organisationnelles de la jeunesse favorisant la création de l'espace démocratique d'expression libre comme cela a, toujours, été demandé par la plupart des jeunes.

Depuis lors, le Conseil National de la Jeunesse a été institué et est régie par une loi N°24/2003 du 14/8/20063.

1.2.4 Contexte régional et international

Les jeunes sont non seulement un vaste secteur vital de la population du Rwanda, mais ils sont également les plus concernés par les défis et les problèmes qui surgissent au niveau régional et international.

Les divers problèmes actuels qui empêchent le développement, requièrent de la solidarité, une coopération et une coordination internationales entre les organisations de jeunesse, dans le but commun de renforcer la capacité d'action des jeunes et de faire de ces derniers de véritables citoyens à part entière et des agents actifs du changement dans nos sociétés. C'est ce que concluent les différents colloques régionaux et internationaux qui se sont penchés sur les problèmes de développement durable ou de la lutte conte le VIH/SIDA. A titre d'exemple l'on peut citer, la Conférence Internationale des Jeunes qui s'est tenu à Kigali du 15 au 20 novembre 1999, le Forum Mondial de la Jeunesse du système des Nations Unies tenu à Dakar, en août 2001, le Sommet pour l'Emploi des Jeunes tenu en Egypte en 2002,...

Au sein du Secrétariat Général des Nations Unies existe déjà la division de la jeunesse, chargée de coordonner les programmes de jeunesse de tous les organes et les agences.

2 ORIENTATIONS GENERALES

2.1 Vision 2020

La politique nationale de la jeunesse s'inscrit dans la Vision 2020 dans laquelle le Rwanda s'est engagé. En effet, le domaine de la jeunesse relève du secteur transversal. Ce domaine touche tous les secteurs du MDG et objectivement est l'un des piliers de la vision 2020 pour faire face aux multiples problèmes qui doit confronter le peuple rwandais.

2.2 Stratégie de la Réduction de la Pauvreté

Pour arriver à notre vision 2020, un des piliers important est la stratégie de la réduction de la pauvreté.

83,11% de la population habite le milieu rural et se cantonne à plus de 90% dans une agriculture de subsistance. Aujourd'hui, 60% de la population vit en dessous du seuil de la pauvreté.

La définition de la politique nationale de la jeunesse permettra à tous les intervenants en matière de jeunesse de mieux l'encadrer afin qu'elle adhère aux différents programmes publics et projets sectoriels de réduction de la pauvreté (HIMO, Umuganda, Ubudehe,....).

2.3 Stratégie National d'Investissement au Rwanda

Dans le cadre de la vision 2020, un autre pilier non moins important pour l'atteindre c'est la Stratégie National d'Investissement au Rwanda.

Vu l'importance de l'agriculture pour l'économie nationale, il n'est guère étonnant que le Gouvernement considère ce secteur comme une priorité visant à transformer l'agriculture d'autosubsistance en une agriculture tournée vers le marché. La jeunesse rwandaise jouera un rôle clé dans l'adoption de nouvelles techniques dans ce domaine pour valoriser l'agriculture et l'élevage qui doivent être des activités professionnelles rémunératrices de façon à améliorer nettement leurs conditions de vie.

2.4 ONU : Objectifs de Développement du Millénaire

Une grande partie du monde entier a participé, du 6 au 8 septembre 2000, à New York, au Sommet du Millénaire au sein des Nations Unies et s'est engagée à un développement soutenu pour réduire la pauvreté dans le monde. La réunion s'est terminée par l'adoption d'une "Déclaration du Millénaire" dans laquelle les dirigeants de la planète ont "décidé" notamment "de réduire de moitié, d'ici 2015, de la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour, en d'autres termes, celle des personnes qui souffrent de la faim".

Le secteur de la jeunesse étant un domaine transversal, la jeunesse n'a pas été oubliée. Dans chacun des 8 objectifs, la jeunesse a un rôle crucial a joué :

Les dispositions de l'objectif N° 8 prévoit la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement et la création des emplois décents et productifs pour les jeunes.

2.5 Politique Nationale de la Décentralisation

La décentralisation privilégie la participation du peuple dans la détermination de son avenir politique et de son bien-être socio-économique. Elle permettra la mise en place d'une organisation structurelle susceptible d'aider le Gouvernement et le peuple rwandais dans la lutte contre la pauvreté et dans la réconciliation par la responsabilisation de la population au niveau de la base communautaire.

Dans un tel contexte, la jeunesse sera plus responsabilisée à participer dans la planification et dans la gestion du processus de développement local. Etant guidé par la politique nationale de la jeunesse, l'atteinte de cet objectif ne sera pas difficile parce que l'organisation des structures des jeunes va jusqu'au niveau de base de l'administration.

2.6 Politique Nationale du Genre

Le concept « gender » est une vision du développement humain dont la finalité est l'instauration de l'égalité entre l'homme et la femme. Un partenariat fondé sur l'égalité des femmes et des hommes est indispensable si l'on veut parvenir à un développement durable au service de l'individu. Dans le dur combat de réduction de la pauvreté, toutes les actions doivent être fondées sur une préoccupation de la nécessité de réduire les inégalités liées au genre.

2.7 Stratégies Sectorielles du MIJESPOC

Le Ministère de la Jeunesse, de la Culture et des Sports et ses partenaires ont fait un exercice d'identifier certains axes prioritaires. Ce document sert uniquement de référence étant entendu que l'élaboration d'une politique nationale en faveur de la jeunesse doit être un préalable pour la mise en œuvre des stratégies sectorielles.

2.8 Plan d'action quinquennal pour la promotion de l'emploi des jeunes

Ce plan d'action, élaboré par le MIFOTRA et ses partenaires, contient des propositions d'actions visant à faciliter la mise en place des mécanismes permettant d'améliorer le bien-être de la population rwandaise en général et des jeunes rwandais en particulier.

Ce plan d'action met aussi l'accent sur les mesures à prendre pour renforcer les capacités nationales dans le domaine de la jeunesse rwandaise et l'amélioration au point de vue quantitatif et qualitatif des possibilités offertes aux jeunes de participer pleinement, efficacement et de façon constructive et durable à la vie de la société rwandaise, par l'exploitation rationnelle des potentialités de création des activités non agricoles génératrices de revenus.

3 Présentation du secteur

La situation économique et sociale de notre pays pose aujourd'hui à la jeunesse de nombreux défis qui non seulement entravent son épanouissement mais aussi compromettent son avenir. La gestion des conséquences directes et indirectes du Génocide, la pauvreté, le chômage, le VIH/SIDA, l'analphabétisme et l'insuffisance de possibilités d'accès à l'éducation constituent les maux qui affectent le plus, de nos jours, la jeunesse rwandaise.

3.1 Enoncé du problème du secteur jeunesse

La situation économique et sociale de notre pays pose aujourd'hui à la jeunesse de nombreux défis qui non seulement entravent son épanouissement mais aussi compromettent son avenir :

3.1.1 Sur le plan de l'éducation :

Pour que les jeunes puissent se préparer à une situation socioéconomique durable, créer leurs propres espoirs et s'adapter tout au long de leur vie au changement des conditions économiques et sociales, ils devront être en mesure d'avoir un niveau d'instruction convenable et compétitif.

La situation de l'enseignement primaire se caractérise par une augmentation de la scolarisation des jeunes. Calculé avec la projection de la population issue des données du recensement général de la population d'août 2002, le taux net d'inscription et d'admission à l'enseignement primaire en 2004 s'élève à 93,0%, mais des problèmes subsistent quant aux taux de redoublement et de déperditions avant la fin de ce cycle d'enseignement. Ce phénomène a pour conséquence l'augmentation du nombre d'analphabètes.

Le troisième recensement global a révélé que plus de 38% de la population ne savent ni lire ni écrire. Or, ne pas savoir lire et écrire est non seulement une lacune dans l'Education Pour Tous, mais il est également un obstacle à la réduction de la pauvreté.

3.1.2 Sur le plan de l'Unité et la Réconciliation :

Le génocide de 1994 est l'éclosion des atrocités liées à plusieurs facteurs antérieurs, notamment à une politique qui a été élaborée sur la haine et l'exclusion ethnique.

Actuellement au Rwanda, les procès des auteurs et exécutants de ce génocide sont tout juste à leur début. Les juridictions Gacaca constituent une voie originale afin de permettre de juger de pardonner, de réconcilier et d'éduquer le peuple rwandais. Force est donc d'initier, à temps, la jeunesse rwandaise à gérer cette situation combien délicate héritée d'une politique de divisions, puisqu'il s'agit de reconstituer le tissu social de la société rwandaise dont les maillons sont les victimes de ces violences et leurs auteurs.

Les statistiques du Recensement général ont montré que 42% de la population a subi de multiples pertes dues au génocide et que la guerre et le génocide de 1994 constituent 57% des causes principales des traumatismes. Nous devons trouver les moyens de reconnaître le triste passé de notre pays sans nous y perdre, et panser les blessures au lieu de les rouvrir. Nous devons regarder le passé en face, mais surtout nous devons nous préparer énergiquement à l'avenir. Les jeunes sont particulièrement interpellés pour former de plate-formes de réflexion et d'échange d'idées sur leurs problèmes en vue d'y apporter des solutions durables et s'engager résolument à donner des impulsions appropriées au développement durable d'une société conviviale, juste, équilibrée et équitable, unie et prospère.

Les actions spécifiques devront être menées pour mobiliser les jeunes à contribuer à la réussite des juridictions Gacaca et aux autres programmes visant à promouvoir l'unité et la réconciliation des rwandais.

3.1.3 Sur le plan de l'Education civique et la transformation sociale

L'enseignement civique ne se limite pas à l'étude des trois pouvoirs. Il est aussi une éducation sociale qui vise l'épanouissement des êtres et leur attachement aux valeurs démocratiques dont la bonne gouvernance qui est l'assise du développement et l'une des principales conditions requises pour la prévention des conflits meurtriers et le respect des droits de l'homme qui une fois garantis, le niveau d'engagement et de participation des citoyens aux programmes de développement est plus élevé et l'aliénation, qui est source d'oppositions violentes, est moindre.

L'éducation civique devra poser les fondations d'une société rwandaise patriotique où la division et le racisme doivent être banni à jamais. Les actions devront être dirigée dans ce sens et inculquer la notion de rwandité que celle de divisionnisme, totalitarisme et régionalisme.

L'éducation civique devra apprendre la culture du travail, de la tolérance, du respect de la chose publique, du respect de la vie privée, etc....

3.1.4 Sur le plan de l'emploi

Le chômage et le sous-emploi des jeunes représentent un problème grave que doit résoudre la politique de la création d'activités non agricoles génératrices de revenus.

Le chômage a des effets particulièrement négatifs chez les jeunes. Des effets psychologiques, notamment, qui les conduisent à douter d'euxmêmes et à être anxieux quant à leur avenir. Le chômage des jeunes est une source de marginalisation, de frustration ainsi que de manque d'estime de soi. Sans perspectives, ces jeunes risquent de vivre toute leur vie dans la pauvreté. L'emploi des jeunes devra être une des priorités en matière d'investissement dans le secteur privé.

Pour répondre aux aspirations des jeunes, il est important de favoriser un environnement permettant de créer des emplois rémunérateurs nécessaires à l'amélioration du pouvoir d'achat des jeunes en les impliquant de façon efficace à la spécialisation et la régionalisation des filières tels que l'aménagement des marais, la protection de l'environnement.....

Etant donné que la terre est le principal facteur de production, elle est menacée d'épuisement à cause des parcelles de plus en plus morcelées. Son exiguïté ne permet pas à la population de rationaliser cette portion avec des techniques archaïques que nous connaissons actuellement. C'est pourquoi la promotion de l'emploi chez les jeunes doit également viser la valorisation des emplois non agricoles tant en milieu rural qu'en milieu urbain notamment : l'artisanat rural de production, le tissage, le travail du cuir et des peaux, l'industrialisation rurale, le travail du métal, réparation des vélos et motos, la maçonnerie, la menuiserie, l'électricité, la fabrication des briques, la fabrication de matériel sportif, cyber café, les ateliers de réparation des appareils électroniques, les ateliers de couture moderne et les travaux à haute intensité de la main d'œuvre (HIMO)

3.1.5 Sur le plan de la pauvreté

L'absence de travail n'est pas l'unique cause de la pauvreté. Le sousemploi, la faiblesse de la productivité, l'insuffisance des revenus du travail maintiennent d'innombrables jeunes en dessous du seuil de la pauvreté.

L'un des facteurs essentiels de la productivité est l'instruction scolaire et la formation professionnelle.

Sur le plan économique, 42% des jeunes de 14-35 ans sont chômeurs ou font uniquement de la petite agriculture saisonnière. La pression sur les terres est telle qu'en moyenne une exploitation agricole familiale couvre moins d'un hectare, seuil critique en dessous duquel on ne peut plus subvenir aux besoins nutritionnels de base. Les catégories sociales principales victimes de la pauvreté sont des ménages dirigés par les femmes, souvent des veuves ou par les jeunes en chômage ou non qualifiés. 75% des jeunes qui ne fréquentent pas l'école n'ont aucune formation professionnelle. A cela s'ajoute les conséquences de la guerre et du génocide avec tous les méfaits de ces derniers notamment la perte des valeurs socio-économiques, culturelles, les blessures et séquelles tant morales que physiques. Toutes les mesures de réduction de la pauvreté devront également tenir en considération le secteur dynamique de la jeunesse.

3.1.6 Sur le plan de l'Environnement

La dégradation de l'environnement observée actuellement est du à plusieurs facteurs notamment le déséquilibre entre la population et les ressources naturelles, l'utilisation des techniques culturales rudimentaires, les effets de la guerre et le faible niveau de formation en générale et d'éducation environnementale.

La pression humaine, sans cesse croissante sur des terres cultivables entraîne une dégradation rapide et continuelle des sols et des écosystèmes. Plus de 96% de la population utilisent le bois comme source d'énergie domestique. Cette dépendance vis-à-vis du bois ainsi que les besoins croissants en terres cultivables ont occasionné une déforestation considérable.

S'il est vrai que la protection de l'environnement incombe à tous les acteurs de la société, les jeunes en particulier ont tout un intérêt à

maintenir un environnement sain dans la mesure où c'est eux qui en hériteront.

Le défi principal consiste à concevoir et à mettre en œuvre, avec la participation des jeunes, un système de production agricole et forestière capable de générer des emplois, des revenus et un développement viable à long terme. Les jeunes devront être le fer de lance des activités et de valorisation de l'environnement, le Conseil National de la Jeunesse deva initier des programmes et activités e protection de l'environnement.

3.1.7 Sur le plan de la santé

La santé des jeunes représente le premier maillon de la chaîne de la sauvegarde du capital santé de chacun d'entre nous.

Les indicateurs de la santé des jeunes doivent nous alerter. 80% des jeunes ruraux et 2/3 des jeunes en milieu urbain ont souffert de la malaria. Selon les statistiques disponibles, 25% des adolescents sont sexuellement actifs avant l'âge de 18 ans. L'enquête démographique et de santé de 2000 a révélé que 7% des adolescentes âgées de 15 ans à 19 ans sont enceintes ou déjà mères.

L'accès difficile aux services de santé de la reproduction expose les adolescentes à des grossesses non désirées, avec des corollaires, l'abandon scolaire, les avortements à risque, la mort de la mère et/ou de l'enfant, les infections sexuellement transmissibles, et toutes sortes de violences physiques et psychologiques.

Pour veiller au bien-être et à l'épanouissement physique, mental et social des jeunes, il faut assurer une éducation à la santé des jeunes adaptée aux enjeux actuels aux jeunes.

3.1.8 Sur le plan du VIH/SIDA

Depuis son apparition, le SIDA suit une courbe ascendante et continue à poser de sérieux problèmes de santé publique à travers le monde en faisant augmenter le taux de mortalité. Il frappe de façon préférentielle les

individus âgés de 13 à 40 ans qui constituent la force laborieuse et active du pays et cause parallèlement des problèmes entravant également la croissance économique du pays.

De plus en plus d'enfants et d'adolescents vivent avec le VIH/SIDA au Rwanda. Des centaines des milliers d'entre eux sont maintenant orphelins à cause de cette épidémie.

Les données épidémiologiques récentes indiquent des taux de séroprévalence élevés dans la population des jeunes. Selon une enquête réalisée par le PNLS en 1997, 4,1% des jeunes âgés de 12 à 14 ans, 6,5% des jeunes âgés de 15 à 19 ans et 11,25% de ceux âgés de 20 à 24 ans sont porteurs du VIH. Alors qu'en 1997, 3,4 % des adolescents âgés de 15 à 19 ans et vivant en milieu urbain étaient séropositifs, en milieu rural, une proportion plus importante (8,5%) des adolescents de cette tranche d'âge étaient infectés par le VIH (MINISANTE 1997). L'estimation du taux de prévalence chez les jeunes Rwandais, fin 1999, est de 9% à 12% chez les femmes âgées de 15 à 24 ans et de 3,48% à 6,96% chez les hommes dans la même tranche d'âge.

Depuis près de trois décennies, l'infection à VIH/SIDA constitue un véritable défi pour le Rwanda. Malgré les efforts déployés par les différents acteurs de la lutte contre le SIDA pour limiter l'extension de ce fléau et réduire son impact. Malheureusement, le nombre de sujets infectés par le VIH ne cesse d'augmenter. Des actions vigoureuses et concrètes doivent initier.

Tous les programmes et activités des jeunes devront comporter une composante de sensibilisation à la prévention contre le VIH /SIDA.

3.1.9 Sur le plan d'abus de drogues

L'incitation des jeunes à la consommation des drogues lors du génocide de 1994 était généralisé et le fait que de plus en plus de jeunes succombent à la tentation de la drogue est devenu très alarmant. Les conséquences de l'abus des drogues chez les jeunes ne sont que trop manifestes. La violence, en particulier dans les rues. Des programmes de

sensibilisation dans les familles, dans les structures des jeunes, à l'école, etc....

3.1.10 Sur le plan de la délinquance juvénile

Le troisième recensement général de la population d'août 2002 nous donne des proportions alarmantes (en %) des jeunes de moins de 26 ans par survie des parents:

- Orphelins de père et de mère : 64,67%

Orphelins de Père : 22,80%
 Orphelins de Mère : 4,84 %
 Aucun : 6%
 Ne sait pas : 0,15%
 Non Définit : 3,55%

Presque tous ces jeunes ont été témoins de la violence ou en ont été victimes dans leur entourage immédiat. Pour tous ces orphelins, il faut reconnaître que leur environnement socio-économique est marqué par la pauvreté et le dénuement.

Sur les plans de comportements anti- et asociaux il y a eu un exode rural et une augmentation du nombre des prostitués et des enfants dans la rue

Cette situation pose un problème sérieux d'encadrement des jeunes en situation de précarité.

3.1.11 Sur le plan de la Culture, des sports et des loisirs

Les jeunes ont un rôle important et légitime à jouer dans le développement des politiques culturelles. Ils sont toujours une force créatrice de la production et de l'innovation culturelle.

Depuis longtemps l'imagination, les idéaux, et l'énergie des jeunes hommes et femmes comme essentiels pour un développement continu des sociétés au sein desquelles ils évoluent.

S'agissant des sports et des loisirs, toutes les sociétés reconnaissent leur importance pour le développement des capacités psychologiques, cognitives et physiques des jeunes.

Une étude menée a montré que près de 50% des garçons et plus de 80% des filles déclarent ne jamais pratiquer un sport) et moins de 3% font de la musique et/ou danse traditionnelle, les loisirs principaux étant des rencontres avec des amis et de petits travaux à la maison.

3.1.12 Sur le plan du gender

Malgré certains progrès réalisés au cours des années récentes, les jeunes filles et jeunes femmes continuent à être désavantagées par rapport aux jeunes de sexe masculin (emploi, santé, éducation/formation, loisirs...)

3.1.13 Sur le plan de la participation entière et effective à la vie sociale et à la prise des décisions

La jeunesse, composante essentielle de notre société constitue incontestablement un groupe d'âge décisif, capable de raisonner et d'agir avec maturité. Sa participation au développement communautaire ne doit pas être reléguée à plus tard.

Les jeunes sont le présent : leur intervention est une nécessité pour le développement durable. Ils doivent être considérés comme des partenaires sérieux et fiables lorsqu'il s'agit de concevoir, de planifier et de mettre en œuvre les politiques et les programmes de développement communautaire. La prise en compte de leurs préoccupations et de leurs suggestions joue un rôle important dans la prise des décisions.

3.1.14 Sur le plan de la coopération et de la mondialisation

Sur le plan de la connaissance, la compréhension et la coopération internationales et compte tenu de l'histoire de notre pays, la jeunesse rwandaise semble faire preuve d'une ouverture, peut-être exceptionnelle par rapport à celles des pays voisins de la Région des Grands Lacs.

Avec les nouvelles technologies de l'information, le monde est devenu un village planétaire.

Préoccupés par l'obligation quasi instinctive de survie, la grande majorité de la population rwandaise ignore tout ou presque de l'évolution macroéconomique en cours. Le peu d'ouverture qu'elle a sur le monde lui vient de quelques radios locales et dans une très faible mesure, internationales, du commerce (les produits manufacturés: savons, sels, vêtements, etc.) et de la présence de quelques expatriés.

Toutefois, ils en paient les frais, dans leur vie de tous les jours, tant du fait de leur pauvreté que de l'invasion agressive des nouveaux symboles économiques considérés comme incarnant les valeurs de bien-être et de réussite sociale.

3.1.15 Sur le plan de la coopération et de la mondialisation

La mondialisation a trait aux flux mondiaux de capitaux, de biens, de connaissances, de personnes et de technologies. Elle reflète l'interrelation et l'interdépendance grandissantes entre les personnes, les communautés et les économies de par le monde. Elle a un impact sur des domaines aussi délicats que la culture, la pauvreté, les droits humains, l'environnement et l'emploi.

Les décisions mondiales prises au sein des institutions internationales ont une influence directe sur la vie des jeunes à travers le monde.

Les jeunes, doivent développer davantage leur capacité de coopération afin de participer aux processus et actions politiques régionaux et mondiaux afin de renforcer leur rôle dans l'élaboration, la mise en oeuvre, l'évaluation et le contrôle des processus décisionnels des institutions internationales .

3.1.16 Sur le plan des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication

Si la radio s'avère être un moyen privilégié parmi les jeunes pour accéder à des informations, et alors que ceux issus des milieux plus aisés disposent de la télévision voire de téléphones portables, la grande majorité de cette tranche d'âge – comme de la population dans son ensemble – se trouve privée d'accès aux technologies de pointe en matière d'information et de communication, qui lui permettrait non seulement de chercher et recevoir des informations mais aussi d'en émettre. Seulement 7% des jeunes en milieu urbain ont accès à l'Internet, possibilité pratiquement inexistante en milieu rural.

La révolution dans les technologies de l'information, grâce à laquelle les processus de mondialisation fonctionnent et s'accélèrent, modifie rapidement nos valeurs socioculturelles et économiques. Nécessité est donc de donner un sens culturel valable à l'utilisation de nouvelles technologies et de développer des stratégies afin de stimuler le potentiel positif de ces technologies pour l'ensemble des jeunes rwandais utilisateurs.

3.1.17 Sur le plan des relations intergénérationnelles

Bien que la tradition de la responsabilité de la famille élargie soit appréciée et se perpétue, les ravages du génocide ont grandement affaibli et perturbé les structures et relations familiales, et de nombreux ménages sont monoparentaux, le « parent » en question étant assez souvent très jeune; 195.000 jeunes de moins de 20 ans sont chefs de famille ayant à leur charge 10% de la population.

Les jeunes qui n'ont plus les mêmes aspirations et besoins socioculturels et économiques que leurs parents et/ou grands parents.

Avec les conséquences du génocide, la famille a tendance de perdre le rôle qui lui revenait traditionnellement. Les personnes âgées souvent frappées d'incapacité ou approuvées par le génocide n'ont plus personne pour s'occuper d'eux et beaucoup de jeunes orphelins sont confrontés au problème de responsabilité de chef de famille. Ces générations vivent côté

à côte, souvent sans aucune relation familiale, se soutiennent parfois mais différents éléments inhérents à la récente histoire de notre pays semblent rendre cette assistance improbable.

3.2 Contraintes et potentialités du secteur

3.2.1 Contraintes : Le manque d'informations réciproques relatives aux actions en matière de jeunesse entreprises par différentes structures gouvernementales et de la société civile rend impossible l'évaluation de l'impact de la jeunesse dans le processus de réduction de la pauvreté.

Nul n'ignore le rôle important des PME dans le développement économique du pays, malheureusement, les taux d'intérêts que pratiquent les banques sont extrêmement élevés et les conditions d'octroi de crédit exigent des garanties que les jeunes ne peuvent pas avoir,ce qui limite le nombre des jeunes qui accèdent aux crédits bancaires.

3.2.2 Potentialités : la vivacité, le dynamisme et le patriotisme des jeunes, la volonté politique du gouvernement d'élaborer des programmes de développement à gestion décentralisée, la sensibilisation des responsables des organisations non gouvernementales et la mobilisation des jeunes à adhérer à ces programmes constituent un pilier solide pour que les jeunes rwandais puissent affronter avec confiance le dur combat de lutte contre la pauvreté.

3.3 Principes de la politique sectorielle de la jeunesse

Afin d'atteindre ces objectifs et pour assurer l'applicabilité des stratégies proposées, la promotion de certains principes de base s'impose pour accroître l'impact auprès de la jeunesse des mesures proposées au chapitre des grandes orientations.

- **3.3 1 Principe de pertinence** : objectifs et stratégies adaptées aux attentes et besoins de la jeunesse ;
- **3.3. 2 Principe de cohérence** : prise en compte de l'élément jeunesse dans les autres politiques gouvernementales ;

- **3.3.** 3 **Principe d'efficacité** : développement d'un partenariat accru en direction de la jeunesse ;
- 3.3.4 Principe d'opérationnelle : augmentation des ressources financières
- **3.3.5 Principes de renforcement** : appui à la société civile et aux associations de jeunesse ;
- **3.3.6 Principe de solidarité**: participation des jeunes aux activités en direction de la jeunesse et aux activités de développement par la valorisation de l'action communautaire;
- **3.3.7 Principe d'ouverture** : La diversification des champs d'expertises jeunesse dans les domaines de l'éducation non formelle et informelle, de l'information jeunesse, de la participation, de la communication, de la formation, de l'emploi jeunesse etc. ;
- **3.3.8 Principe d'adaptation** : Appui à la recherche et à la consultation touchant la jeunesse afin de mieux comprendre les mouvances et les mutations en cours touchant l'avenir des jeunes ;
- **3.3.9 Principe de décentralisation** : Implication plus grande des collectivités locales dans le domaine de la jeunesse ;

3.4 Vision du secteur

3.4.1 Principe

Les impératifs du développement est de satisfaction de besoins essentiels, demandent à ce que nous anticipions le devenir, lequel reposera justement sur le socle de la jeunesse. Toutes dépenses pour mieux éduquer, soigner, former, informer et distraire la jeunesse doivent être considérées comme un investissement à une meilleure qualité de vie.

3.4.2 Le type de jeunes dont le Rwanda a besoin

Le type de jeunes et de citoyens du Rwanda de demain doit être:

• Eclairé, formé, bien informé et respectant des droits humains: Lorsque ces droits fondamentaux sont garantis, le niveau d'engagement et de participation des jeunes aux programmes de développement est plus élevé et l'aliénation, qui est source d'oppositions violentes, est moindre

- Patriotique, engagé politiquement, socialement et économiquement : capable de s'affirmer par rapport à ces valeurs, pour une cause ou un idéal et d'agir en conséquence.
- Critique, entreprenant, autonome et responsable: capables de faire des choix et de gérer sa vie sur le plan personnel, sur le plan social, d'assumer ses propres actes, de tenir ses engagements et d'achever ce qu'il entreprend
- **Solidaire** : capables de se soucier d'autrui, d'agir avec les autres et pour eux, de partager leurs préoccupations
 - Respectant les idéaux et valeurs positifs de notre culture : patriotisme, travail, courage, etc....

3.5 Mission du secteur

Le secteur jeunesse a pour principales missions de :

- **3.5.1** Coordonner l'élaboration et programmes nationaux de mobilisation, de formation et d'encadrement de jeunes et suivre leur mise en exécution
- **3.5.2** Coordonner l'élaboration des programmes IEC / Santé des Jeunes et suivre leur mise en exécution
- **3.5.3** Coordonner l'élaboration et programmes nationaux de coopération e matière de la jeunesse
- **3.5.4** Superviser l'identification des besoins en formation des jeunes et élaborer des plans de formation et évaluer leur mise en exécution **3.5.5** Superviser l'organisation des camps de solidarité des jeunes et élaborer des sports y relatifs
- 3.5.6 Appui aux structures organisationnelles des jeunes
- **3.5.7** Superviser l'évaluation des programmes sur l'IEC/Santé des jeunes

3.6 Objectifs du secteur

3.6.1 Objectif général

Le but ultime et global, de la Politique nationale de Jeunesse de favoriser le bien-être économique, social, culturel, intellectuel, physique, mentale et morale des jeunes et de créer les conditions favorables à leur insertion dans tous les secteurs de la société afin qu'ils deviennent les acteurs du développement durable.

A court terme, la Politique Nationale de la Jeunesse devra contribuer à combler les vides entre l'école et la famille, entre l'école et l'intégration au marché du travail, entre la famille et le marché du travail, entre la rue et la famille, bref entre tous ces espaces et ces temps où les jeunes sont inactifs et improductifs.

A moyen terme, la Politique Nationale de la Jeunesse devra permettre aux jeunes d'intégrer les valeurs intrinsèques à la dynamisation de la société, de développer les habiletés et compétences nécessaires au développement et de renverser les tendances négatives constatées par les principaux indicateurs de développement grâce à la synergie créée par la réalisation de la politique et la participation des jeunes. Elle devra également permettre de résorber les iniquités entre genre.

A long terme, une nouvelle génération de jeunes éduqués, entreprenants, critiques autonomes, responsables, et capables d'influer sur le devenir, assurera au Rwanda un développement durable harmonieux et équilibré.

3.6.2 Objectifs spécifiques

Le but que poursuit la Politique Nationale de la Jeunesse ne pourrait être atteint sans la réalisation selon l'approche genre des objectifs spécifiques ci – après :

- Encourager la mise au point de systèmes d'éducation et de formation mieux adaptés aux besoins actuels et futurs des jeunes afin, notamment de combattre l'illettrisme, analphabétisme, qui sont toujours un énorme problème pour de nombreux jeunes
- Encourager l'inclusion de la culture de la paix dans la conception des programmes scolaires
- Contribuer au renforcement de la communication sociale au sein de la jeunesse
- Renforcer les capacités d'identification et de valorisation des créneaux porteurs pour les microprojets des jeunes
- Sensibiliser les jeunes à faire de l'agri élevage une activité rémunératrice et rendre la vie en milieu rural plus attrayante

- Contribuer à l'éducation et à la participation des jeunes à la protection de l'environnement
- Promouvoir la santé des jeunes et mettre à leur disposition des informations pratiques sur les questions de santé reproductive des adolescents
- Prévenir par tous les moyens, les dangers du VIH/SIDA et d'autres maladies pandémiques
- Prévenir la jeunesse, par tous les moyens, des dangers d'abus de drogues
- Elaborer des programmes spécifiques d'emploi et de loisirs en faveur des jeunes des milieux urbains défavorisés
- Susciter et encourager la création artistique et culturelle chez les jeunes
- Concevoir des programmes spécifiques impliquant les jeunes aux problèmes du genre
- Offrir aux jeunes davantage d'occasions et possibilités de prendre conscience de leurs droits et de leurs responsabilités
- Contribuer à l'intégration des jeunes aux NTIC et encourager la création de média de jeunes
- Former les jeunes à l'appropriation et à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information
- Encourager les jeunes au bénévolat et au service pour la communauté

4 Résumé des stratégies du secteur

Pour accomplir sa mission et répondre aux problèmes des jeunes, trois programmes prioritaires ont été identifiés pour ce sous-secteur :

- Mobilisation et formation des Jeunes
- Appui aux initiatives des Jeunes
- Coopération des jeunes

Les activités du sous-secteur Jeunesse doivent être synchronisées avec celles des autres sous-secteurs et doivent être groupées dans les 4 thèmes stratégiques suivants :

Employabilité

- Création d'emplois
- Egalité dans les opportunités
- > Entreprenariat

4.1 Mobilisation et formation de la Jeunesse

Une jeunesse capable de mener des changements rapides, constitue une potentialité à exploiter. C'est ainsi que des programmes de mobilisation et de formation de la jeunesse sont initiés au sein du MIJESPOC afin d'inciter cette force active à jouer un rôle prépondérant dans le développement durable. Actuellement, le programme de formation a été confié au MINEDUC qui s'occupe de la formation professionnelle des jeunes et surtout de la gestion des Centres de Formation des Jeunes.

Objectif global : Développer des plans et programmes pour mobiliser la jeunesse à la réalisation de son rôle dans le développement durable.

Objectif spécifique :

Promouvoir parmi la jeunesse l'éducation civique, la dynamique culturelle, entreprenariat et l'amour du travail, la santé saine.

Stratégies

- 1.1. Elaborer la politique de mobilisation de la jeunesse
- 1.2. Actualiser et harmoniser les programmes IEC destinés aux jeunes et en assurer le suivi
- 1.3. Former les encadreurs et les leaders des jeunes à tous les niveaux et rendre disponible le matériel didactique
- 1.4. Mettre en place une banque de données sur les activités des jeunes au Rwanda

4.2 Appui aux initiatives des jeunes

Le programme d'appui aux initiatives des jeunes initié au sein du MIJESPOC vise la valorisation des aptitudes des jeunes par un appui matériel, technique et financier. Parmi les structures d'encadrement des jeunes, le MINICOM et le MINALOC en particulier, s'occupent de ce programme par la promotion des coopératives, le suivi des Associations

sans but lucratif ainsi que la coordination des projets de développement rural.

Objectif global : Coordonner les programmes visant à améliorer les aptitudes et l'accès aux facilités économiques en faveur des jeunes, spécialement ceux n'ayant pu bénéficier des systèmes conventionnels d'enseignement.

Objectif spécifique : Promouvoir le bien être de la jeunesse à travers la valorisation du travail des initiatives et des activités génératrices de revenus des jeunes.

Stratégies

- 1.1. Mettre en place un programme de promotion de la production basé sur une technologie permettant aux jeunes d'évoluer des méthodes traditionnelles de travail vers des méthodes plus modernes et plus productives
- 1.2. Aider les jeunes à se regrouper dans les associations de production pour éviter la dispersion des efforts
- 1.3. Collaborer avec les autres institutions/structures dans la mise en place des projets d'appui aux initiatives des jeunes

4.3 Coopération des jeunes

L'élaboration des politiques et programmes de coopération des jeunes est un moyen d'élargir l'espace de vision par les échanges au sein de la jeunesse rwandaise et entre les jeunes rwandais et ceux des autres pays. Les centres culturaux régionaux « Centres ITORERO » initiés au sein du MIJESPOC font partie des instruments de mise en application de ce programme de coopération de par les activités qui y seront pratiquées et lesquelles permettront le perfectionnement des talents et la création des innovations.

Objectif global : Sortir le jeune rwandais de l'isolement et l'intégrer dans le mouvement régional et international, comme acteur et bénéficiaire des initiatives des jeunes et pour les jeunes.

Objectif spécifique : Promouvoir la coopération et les échanges au sein de la jeunesse rwandaise et entre les jeunes rwandais et ceux des autres pays.

Stratégies

- 1.1. Elaborer des politiques et programmes de coopération des jeunes.
- 1.2. Créer des structures d'accueil et d'échange des jeunes
- 1.3. Promouvoir les évènements favorisant les rencontres entre les jeunes

5 Cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique

Pour garantir la pertinence de cette politique et pour qu'elle devienne le cadre de développement de la jeunesse et du peuple rwandais, il est impératif de :

- **6.1 Promouvoir la politique de la jeunesse** : Elle doit toucher l'ensemble des parties prenantes ainsi que le public le plus large, des efforts devront être réalisés afin que la jeunesse en prenne connaissance grâce à cette large diffusion
- **6.2** Développer des plans et des projets spécifiques: La politique national de la jeunesse doit répondre de manière flexible et appropriée aux besoins et aspirations des jeunes. Pour ce faire, il faut rédiger des plans d'actions et élaborer, avec et pour les jeunes, des projets concrets, impliquant également la détermination d'objectifs spécifiques à atteindre dans chaque domaine avec des indicateurs objectivement vérifiables
- **6.3** Créer des mécanismes appropriés pour l'application et la coordination de la politique : Comme la mise en œuvre de la politique sectorielle en faveur de la jeunesse requiert l'implication d'un grand nombre de secteurs de la société, elle nécessite une importante coordination entre un grand nombre d'acteurs à la fois gouvernementaux et non gouvernementaux et des outils de collaborations appropriés.

Ainsi, la coordination est indispensable entre les différents ministères et l'ensemble des organes gouvernementaux, entre les organes régionaux,

les organisations non gouvernementales nationales pour la jeunesse, les agents du secteur privé et la société civile engagée après de la jeunesse.

Afin de combiner ces efforts de coordination sur la base d'un partenariat effectif, le Ministère de la Jeunesse, de la Culture et des Sports est le galant de la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse.

6.4 Garantir la participation des jeunes dans la mise en œuvre des projets :

Assurer la participation des jeunes dans la mise en œuvre des projets spécifiques et des programmes destinés aux jeunes au niveau local, provincial et national est crucial pour garantir des opportunités maximales pour permettre aux jeunes de participer en tant qu'agents actifs du changement dans tous les aspects de la vie et à tous les niveaux de prise de décision.

7. Suivi et évaluation : Le manque de système d'évaluation est un obstacle majeur puisqu'il empêche la correction et la formulation des programmes qui permettent d'éviter de répéter les erreurs.

Le principal défi des processus de suivi et d'évaluation n'est autre que le développement d'outils de mesure de l'aspect quantitatif et qualitatif de l'efficacité des initiatives de la politique sectorielle de la jeunesse.

8. Partenaires du sous secteur jeunesse

Interventions	Intervenants
1 Promouvoir l'éducation	MIJESPOC,
civique, la dynamique	MINEDUC, MINICOM , MIJEPROF,
culturelle, l'entreprenariat et	MINAGRI,
l'amour du travail, la santé	MINISANTE, MIFOTRA, MINALOC, CNJR
saine chez les jeunes.	CNUR, ONG, etc.
2 Promouvoir le bien être de	
la jeunesse à travers la	MIJESPOC, MIFOTRA, MINALOC, MINEDUC,
valorisation du travail des	MINISANTE, MINICOM, MINAGRI, CNJR, PPPMER, UBPR, CAPMER,
initiatives et des activités	CENTRE GIRAMAHORO et autres ONG ,
génératrices de revenus des	
jeunes.	
3 Promouvoir la coopération	MIJESPOC, MIFOTRA, MINALOC,
et les échanges au sein de la	MINEDUC, MINISANTE, MINICOM, MINAGRI,
jeunesse rwandaise et entre	MINAFETT,
les jeunes rwandais et ceux	CNJR , CENTRE GIRAMAHORO et autres ONG ,
des autres pays	